

Pour plus d'informations

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer au 819-363-3810 ou par courriel à villedekingseyyfalls@kingseyyfalls.ca

Vous pouvez transmettre votre demande avec toutes les pièces justificatives à l'adresse suivante :

Programme de subvention
Borne de recharge
Ville de Kingsey Falls
15, rue Caron
Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0



Mis à jour le 4 septembre 2018

Ville de Kingsey Falls

15, rue Caron
Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0
Téléphone : 819 363-3810
Telecopieur : 819 363-3819
www.kingseyyfalls.ca



Ville de Kingsey Falls

Programme de subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques





Objectifs du programme

Dans l'optique d'encourager la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, la Ville de Kingsey Falls a mis en place une politique régissant l'octroi de subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Cette politique s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Kingsey Falls.

Admissibilité

La Ville de Kingsey Falls accorde une subvention correspondant au montant de la facture d'achat de la borne de recharge, jusqu'à concurrence de deux cent cinquante dollars (250 \$).

⇒ Sont admissibles à une subvention toute personne ayant fait l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls.

La demande de remboursement doit être présentée dans les six (6) mois suivant la date d'achat de la borne de recharge pour véhicules électriques.

Les demandes présentées après ce délai seront inadmissibles.



Bornes multiples

Une demande peut être faite pour chaque borne supplémentaire. Dans un tel cas, les documents à fournir sont exigés dans le cadre de chaque demande supplémentaire.

Documents à fournir

En plus de fournir le formulaire officiel signé, toute demande doit inclure :

- ◆ Une preuve de résidence ou de propriété du bâtiment (permis de conduire, compte de taxes au nom du participant, etc.)
- ◆ Facture d'achat de la borne de recharge
- ◆ Preuve contenant l'adresse d'installation de la borne de recharge (facture d'installation ou inspection par un employé mandaté par la Ville)

